



## **Motion de la FNEC-FP FO 31 réunie en assemblée générale le 1<sup>er</sup> octobre 2021 à l'Union Départementale Force Ouvrière de la Haute-Garonne**

L'ensemble des personnels de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle, qu'ils soient administratifs, techniques, ingénieurs, chercheurs, infirmiers, assistantes sociales, personnels de direction, salariés de l'AFPA, enseignants ont effectué leur rentrée dans le plus grand chaos : des postes supprimés, des personnels surchargés de travail, redéployés parfois même en dépit du bon sens, des classes surchargées avec des nombres supérieurs à ceux autorisés, des classes sans enseignants, des affectations tardives, des titulaires remplaçants nommés sur des postes vacants, un grand nombre de titulaires remplaçants nommés à l'année remplacés finalement par des contractuels, des heures supplémentaires imposées supérieures à la réglementation, les situations individuelles des personnels négligées. Pourtant, face à cette gabegie, le DASEN et le recteur s'obstinent à recruter en masse des contractuels précaires et sous-payés en lieu et place de fonctionnaires d'État recrutés notamment sur les listes complémentaires aux concours.

Le gouvernement de son côté instrumentalise la pandémie. La loi du 5 août 2021 relative à la « gestion de la crise sanitaire » restreint les libertés individuelles et collectives. Pour la FNEC-FP FO 31, le premier des gestes barrières c'est le recrutement de personnels ! Par ses contre-réformes, le gouvernement bafoue les droits des salariés et de la jeunesse : retraites, assurance chômage, statuts des fonctionnaires, suppressions de postes, tout y passe.

Le ministre Blanquer s'attaque aux statuts, à l'école de la république, à l'égalité, à la liberté pédagogique, avec notamment les mesures du « Grenelle » qui établissent un management de type privé et opposent les personnels : une nouvelle hiérarchie intermédiaire, une carrière cadrée par PPCR, plan maths-français, « constellations » dans le premier degré, laboratoires de mathématiques dans le second degré, évaluations d'établissement, contrôle continu du baccalauréat.

La FNEC FP FO 31 refuse ces mesures. Elle refuse le statut de directeur supérieur hiérarchique de la loi Rilhac que Macron veut aggraver à travers l'expérimentation « marseillaise ».

La FNEC FP-FO 31 soutient la convention nationale AESH qui s'est réunie le 15 septembre en présence de 33 départements, 22 comités départementaux constitués, pour organiser une montée nationale à Paris le 19 octobre 2021 en direction du ministère, pour porter les revendications.

Fidèle à son histoire, la FNEC-FP FO défend le droit à la santé et à la médecine du travail. Aussi, elle revendique la mise à disposition des moyens de protection et l'accès à la vaccination à ceux qui le souhaitent. Toutefois, elle s'oppose fermement à toute obligation vaccinale et au « pass sanitaire ». Elle combat toute tentative de mise à pied : aucune sanction, aucune retenue sur salaire. Les personnels manquent partout. Comme à l'hôpital, il faut des recrutements, pas des licenciements, pas des suspensions.

Enfin, concernant le pouvoir d'achat, les personnels sont confrontés au gel du point d'indice depuis 10 ans. Le coût de la vie, lui, ne cesse d'augmenter (gaz +59%, essence +20%, électricité +3,35%, loyers, denrées alimentaires, etc....). Les mesures salariales du « Grenelle » ne répondent en rien aux revendications des personnels. Elles en sont, à l'inverse, parfaitement déconnectées.

Ainsi, la FNEC-FP FO 31 soutient les mobilisations pour la défense des libertés individuelles et collectives, pour le droit syndical, pour les acquis et conquêtes sociales, pour le statut de fonctionnaire et le Code du Travail.

### **L'assemblée générale de la FNEC FP-FO 31 revendique :**

- L'arrêt des suppressions et la création des postes nécessaires ;
- Le recrutement de tous les candidats aux concours des 1er et 2nd degré inscrits sur liste complémentaire, le ré abondement des listes complémentaires
- La titularisation des contractuels qui le souhaitent et le recrutement de personnels titulaires à la hauteur des besoins ;
- La transformation des CDD en CDI à l'AFPA ;
- Un vrai salaire, un vrai statut pour les AESH, l'abandon des PIAL et le respect des effectifs, en particulier pour les dispositifs ULIS et les SEGPA ;
- L'augmentation générale des salaires ; ouverture de véritables négociations pour le rattrapage de 20 % du pouvoir d'achat ; comme les hospitaliers, 183 € tout de suite ;
- L'application du droit en matière de santé et de médecine du travail ;
- L'abandon de la loi 4D, le maintien du statut des adjoints-gestionnaires au sein de l'Éducation nationale ;
- L'arrêt des attaques statutaires, notamment celles issues des mesures du « Grenelle » ;
- Le retrait de la LPR et le retour à un financement pérenne de l'enseignement supérieur et de la recherche par l'État ;
- Le retrait du projet de loi Rilhac et de l'emploi fonctionnel de direction ;
- Le retrait immédiat du projet d'expérimentation Macron ;
- Le retour, dès cette année, à des épreuves nationales, terminales et anonymes du Bac ;
- Le respect de la liberté pédagogique de l'enseignant et de la liberté de recherche de l'enseignant chercheur et du chercheur.

**L'Assemblée Générale de la FNEC-FP FO 31 réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2021 appelle les personnels à se réunir pour réaffirmer les revendications, discuter des moyens à mettre en œuvre pour les faire aboutir.**

**Elle appelle à la réussite de la grève interprofessionnelle du 5 octobre : de nombreux secteurs de l'industrie et des services publics seront mobilisés !**

**Pour nos libertés, contre la régression sociale, avec la FNEC-FP FO organisons la résistance !**